



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mercredi 15 décembre 2021 à 19 h 30.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Madame Ginette Lessard  
Siège no 2 Monsieur Marc Cloutier  
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert  
Siège no 4 Monsieur Claude Fournier  
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin  
Siège no 6 Madame Coralie Rodrigue

**Ladite séance extraordinaire est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la municipalité.**

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Edith Quirion, directrice générale et greffière-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**124693-12-2021** Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022
4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024
5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC SUR LE BUDGET
6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**124694-12-2021** Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget pour l'année 2022. Comme exigé par la loi, un envoi postal expliquant le budget 2022 sera distribué à chaque adresse.

N° de résolution  
ou annotation

**4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024**

**124695-12-2021** Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 ; les documents déposés font partie intégrante de la présente résolution.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC SUR LE BUDGET**

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

**6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**124696-12-2021** Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 20 h 05.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

  
JEAN-MARC DOYON, MAIRE

  
EDITH QUIRION, D. G. - GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE